

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[129_Lettres à Guizot, ministre des Affaires étrangères : 1843-1844](#)[Item](#)[Paris, le 11 juin 1844, François-André Isambert et Victor de Tracy Vice-président de la société d'abolition de l'esclavage au roi Louis-Philippe et à son conseil des ministres](#)

Paris, le 11 juin 1844, François-André Isambert et Victor de Tracy Vice-président de la société d'abolition de l'esclavage au roi Louis-Philippe et à son conseil des ministres

Auteurs : Isambert, François-André (1792-1857) ; Destut de Tracy, Victor (1781-1864)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[Esclavage \(Abolition\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Louis-Philippe 1er, Louis-Philippe 1er \(1773-1850\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Collection 129_Lettres à Guizot, ministre des Affaires étrangères : 1843-1844

Ce document est une pièce jointe de :

[Paris, le 11 juin 1844, François-André Isambert à François Guizot](#)

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Présentation

Date 1844-06-11

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote2 bis, AN : 163 MI 42 AP 129 Papiers Guizot Bobine Opérateur 21

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Isambert, François-André (1792-1857) ; Destut de Tracy, Victor (1781-1864), Paris, le 11 juin 1844, François-André Isambert et Victor de Tracy Vice-président de la société d'abolition de l'esclavage au roi Louis-Philippe et à son conseil des ministres, 1844-06-11.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 02/10/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5583>

Informations éditoriales

DestinataireLouis-Philippe Ier

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 07/05/2024

Paris le 11 Juin 1868.

Commissaire de l'Assemblée
Nationale de Strasbourg
Collecteur des contributions
Foncières de la ville

Cher Monsieur le Commissaire

2 bis

Cher,

Le Bureau général de la Ville de Strasbourg, par son Directeur, Monsieur le Maire, a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de la Ville de Strasbourg, dressé en vertu de la loi du 17 Mars 1831, et qui a été homologué par le Roi, le 22 Mars 1831, et qui a été publié par le Maire de Strasbourg, le 24 Mars 1831. Ce plan a été dressé en vertu de la loi du 17 Mars 1831, et qui a été homologué par le Roi, le 22 Mars 1831, et qui a été publié par le Maire de Strasbourg, le 24 Mars 1831.

Il y a quelques années, on a vu dans la Ville de Strasbourg, par son Directeur, Monsieur le Maire, a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de la Ville de Strasbourg, dressé en vertu de la loi du 17 Mars 1831, et qui a été homologué par le Roi, le 22 Mars 1831, et qui a été publié par le Maire de Strasbourg, le 24 Mars 1831.

Vous ne pouvez pas l'ignorer, car depuis de nombreuses années, on a vu dans la Ville de Strasbourg, par son Directeur, Monsieur le Maire, a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de la Ville de Strasbourg, dressé en vertu de la loi du 17 Mars 1831, et qui a été homologué par le Roi, le 22 Mars 1831, et qui a été publié par le Maire de Strasbourg, le 24 Mars 1831.

(A) Plan de la Ville de Strasbourg
p. 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Vous ne pouvez pas l'ignorer, car depuis de nombreuses années, on a vu dans la Ville de Strasbourg, par son Directeur, Monsieur le Maire, a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de la Ville de Strasbourg, dressé en vertu de la loi du 17 Mars 1831, et qui a été homologué par le Roi, le 22 Mars 1831, et qui a été publié par le Maire de Strasbourg, le 24 Mars 1831.

ainsi que l'est devenu le serment de nos Dits Jables,
dans une Déclaration de Dits N. 1789.

provision

Il a suffi à la Grande Bretagne d'induire les protestants
compagnons de l'Église, par un acte qui se fit en 1701, pour
qu'ils fussent en 1703, et fut interdit l'un ou l'autre
particulier d'adhérer à l'un ou l'autre.

- 1. Parce qu'il ne se peut rendre ni adhésion ni assent
sans l'aveu individuel quelconque;
- 2. Parce qu'un acte ou justice fut tenu à ce sujet;
- 3. Parce qu'un individu fut enjoint d'être de la libelle de sa
part, et pour l'avis de sa profession;
- 4. Et pour que tout acte tenu par la personne de l'Église
particulier fut tenu comme à l'égard de toutes personnes
libres d'adhérer au D. 1701.

Ensuite la France se fit-elle par un acte semblable?
ou plutôt elle de venir aux catholiques? et si y en a pas?
Et puis une Dite assigne? la libelle ou se peut par?

L'acte par lequel le Gouvernement de nos Rois
furent en 1789, l'Église de France, dans les établissements
fondés de l'État, devint le régime de D. 1789,
aurait un grand succès, et pourrait en plus
indiquer que les jours de l'Église sont comptés, et que
le point est d'opérer.

Plaise à votre Excellence le plus profond respect
de votre Excellence les très honorables et
illustres seigneurs.

Donné en France le 27 Mai 1784
Le Roi, Par son Secrétaire

W. Tracy

Le secrétaire
Dumont